

**FILE COPY**  
**RETURN TO**  
**DISTRIBUTION**  
Bureau C. 111

Distr.  
GENERALE  
S/5401/Add.2  
26 août 1963  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES INCIDENTS QUI ONT EU LIEU RECEMMENT DANS LA ZONE DEMILITARISEE CREEE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU PARAGRAPHE 5 DE L'ARTICLE V DE LA CONVENTION D'ARMISTICE GENERAL SYRO-ISRAELIENNE OU A PROXIMITE DE LADITE ZONE

ANNEXE IV

TEXTE INTEGRAL DES RAPPORTS ADRESSES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION MIXTE D'ARMISTICE ISRAEL-SYRIE PAR LES OBSERVATEURS MILITAIRES DE L'ONU CONCERNANT LES ENQUETES QU'ILS ONT MENEES SUR LA PLAINTIE SYRIENNE DU 20 AOUT 1963 (No 4926) ET SUR LA PLAINTIE ISRAELIENNE DU 20 AOUT 1963 (No 4929)

Note du Secrétaire général. Il s'agit des plaintes mentionnées dans la partie C (paragraphe 20 à 30 inclusivement) du rapport du Chef d'état-major de l'ONU (S/5401). Comme il est indiqué au paragraphe 32, le Chef d'état-major n'avait pas encore reçu le texte intégral des rapports d'enquête sur les incidents en question lorsqu'il a présenté son rapport au Secrétaire général.

A

Destinataire : Président de la Commission mixte d'armistice Israël-Syrie

Origine : Commandant G. D. E. Warner, de l'armée canadienne, observateur militaire de l'ONU  
Commandant L. Borjeson, de l'armée suédoise, observateur militaire de l'ONU

Objet : Enquête sur la plainte syrienne No ISMAC-1963-4926, effectuée le 21 août 1963

1. Résumé de la plainte : Le 20 août 1963 à 12 h 5 TU, le chef de la délégation syrienne a formulé une plainte verbale, classée sous le No ISMAC-1963-4926, dont voici la traduction : "Les Israéliens ont ouvert le feu sans avertissement vers 10 h 30 TU, dans la zone démilitarisée centrale. Le tir provenait de 15 chars

se trouvant entre (les parallèles de la carte) 271 et 277, qui se sont servis de leurs mitrailleuses et de leurs canons. Les Syriens ont été forcés de riposter en tirant quelques coups de feu, mais ils n'ont pas eu recours aux armes lourdes. Demandons une enquête".

2. Présents : Syrie : Aspirant Zelfow Zaza; ONU : commandant G. D. E. Warner et commandant L. Borjeson, observateurs militaires.

3. Carte utilisée : Lac Houleh, 1/25 000.

4. Préambule :

a) Le lieu de l'incident se situe entre les lignes latitudinales 271 et 277 de la carte au 1/25 000 du lac Houleh. Entre ces deux parallèles, la zone de défense, à l'ouest, est surtout formée par le lit mis à sec du lac Houleh, la zone démilitarisée consiste en une bande de terrain plat d'une largeur de 0,50 à 0,75 kilomètre à l'est du lac Houleh et, du côté est, dans la zone de défense, le terrain s'élève, sur un kilomètre, de la bande plate à une altitude de 400 m au-dessus du niveau de la mer. L'enquête a été menée le long d'une route située à mi-côte, à 200 m au dessus du niveau de la mer, d'où les observateurs avaient une bonne vue de la zone démilitarisée vers l'ouest, ainsi que des pentes de la zone de défense orientale.

b) Le 21 août 1963, vers 6 h 40 TU, les observateurs militaires de l'ONU chargés de l'enquête, accompagnés d'un officier de liaison syrien, se sont rendus au PO Bravo (au point 21075-27520) et ont commencé à recueillir des témoignages. Le premier témoin a fait sa déposition au PO Bravo : il a indiqué la partie de la rive du canal oriental (voir croquis) d'où, selon lui, des véhicules blindés de transport de troupes israéliens auraient tiré vers le village d'El Sayyadi. Lorsqu'on lui a demandé s'il avait également aperçu des chars israéliens au moment du prétendu incident, le premier témoin a déclaré qu'il y en avait un posté parmi les arbres situés le long du canal oriental et qu'il s'y trouvait toujours. Les observateurs militaires ne pouvaient le voir, mais, selon le témoin, les Syriens l'apercevaient de leurs postes militaires.

c) Ensuite, les observateurs militaires chargés de l'enquête se sont rendus au village d'El Sayyadi, au point 2110-2770, ont reçu le témoignage d'un deuxième témoin concernant les dégâts causés à ses cultures et à ses bâtiments, ont examiné les dégâts causés aux champs et aux cultures, ainsi que les traces de balles dans les bâtiments, et en ont pris des photographies. Les habitants du village ont exhibé des échantillons de balles utilisées, du calibre .50, et la dimension correspondante des trous se trouvant dans les bâtiments semblait indiquer que le tir provenait de mitrailleuses lourdes. Les balles, formées d'un noyau dur et d'une enveloppe molle en cuivre, semblaient être d'un type perforant. Les balles ont été recueillies des mains des habitants par l'officier de liaison syrien, mais les officiers chargés de l'enquête ont trouvé l'enveloppe de cuivre d'une balle nouvellement enfouie dans une porte. Les trous formés par les balles dans les portes et les châssis de fenêtres indiquaient que les dégâts avaient été faits récemment et que les balles venaient de l'ouest. En outre, de la fumée émanait encore d'un wadi auquel les balles auraient mis le feu, ce qui indique que les dégâts avaient une cause récente.

d) Les observateurs de l'ONU chargés de l'enquête se sont ensuite rendus au point 2113-2770, où ils ont entendu la déposition d'un troisième témoin et observé de nouveaux signes d'incendie dans les champs.

e) Enfin, les observateurs de l'ONU se sont rendus au FO Charlie, où un quatrième témoin a fait une déclaration et a montré d'où serait venu le tir israélien provenant de véhicules blindés postés le long du canal oriental et de trous de tirailleurs établis à la ferme de Dardara. L'enquête s'est terminée le 21 août 1963, à 13 h 30 TU.

##### 5. Dépositions de témoins :

Le premier témoin, le soldat Asaad Assiss, âgé de 26 ans, de l'armée syrienne, a fait sa déposition en arabe au FO Bravo. L'aspirant Zelfow Zaza a traduit en anglais cette déposition, dont la teneur suit :

"Le 20 août 1963, vers 10 heures TU, j'ai entendu qu'on tirait vers notre village, El Sayyadi, de la route du canal oriental, qui est masquée par des arbres. Les balles se sont abattues tout autour du village et ont mis le feu à la moisson d'un cultivateur, ainsi que dans les hauteurs à l'est du village.

/...

Le tir venait d'engins blindés israéliens et de certaines positions situées entre les arbres. Les Israéliens ont cessé de tirer à 13 h 15 TU, ont recommencé à 13 h 30 TU et ont continué d'une manière intermittente jusqu'à 15 h 30 TU. A 15 h 25 TU, des blindés israéliens sont apparus sur la route, entre les arbres, au point 2100-2762. L'un d'entre eux est resté à cet endroit, tandis que l'autre allait rejoindre un bulldozer qui se trouvait près du grand arbre isolé (de Dardara) au point 2099-2748. En arrivant à l'arbre isolé, le second blindé a ouvert le feu sur le village et le premier blindé a fait de même. Le tir dirigé sur le village a fait brûler la moisson, et nous avons riposté. Le tir s'est arrêté de part et d'autre vers 15 h 45 TU".

Interrogatoire conduit par les observateurs militaires :

Q. 1 - "Avez-vous vu des chars israéliens"?

R. 1 - "Oui, j'ai vu un char parmi les arbres au-delà de la bande de sable blanc, au point 2099-2748, à 14 heures TU, avant que le véhicule blindé ne commence à tirer et il est encore parmi les arbres à cet endroit".

Q. 2 - "Qui a tiré d'abord, les soldats israéliens ou les soldats syriens"?

R. 2 - "Dans la région, ce sont deux véhicules blindés israéliens qui ont tiré les premiers".

Q. 3 - "Avez-vous des preuves matérielles"?

R. 3 - "Oui, voici une balle de mitrailleuse, et je vous montrerai les dégâts causés aux maisons et aux champs dans le village".

Q. 4 - "Quelle était la cause de cet incident"?

R. 4 - "Je l'ignore, le tir a commencé sans avertissement".

Q. 5 - "Avait-on tiré auparavant ou importuné d'une autre manière le tracteur israélien"?

R. 5 - "Non".

Q. 6 - "Y a-t-il eu des blessés"?

R. 6 - "Pas de Syriens, mais l'un des blindés a été brûlé à l'entrée de la route (point 2099-2748) à 17 heures TU et a été enlevé par un bulldozer pendant la nuit".

(Note : Le témoin a ensuite accompagné le groupe d'enquête à El Sayyadi et lui a montré un wadi brûlé, un champ brûlé et plusieurs maisons endommagées.)

Le deuxième témoin, Julian Hamdan, âgé de 37 ans, Palestinien, qui habite le village d'El Sayyadi depuis 1948, a fait sa déposition en arabe;

l'aspirant Zelfow Zaza a traduit en anglais cette déposition, dont la teneur suit :

"Je travaillais dans mon champ le 20 août 1963, lorsque j'ai vu un véhicule blindé qui allait du sud au nord et tirait dans la direction de notre village, El Sayyadi, mettant les gens en fuite. Je suis rentré chez moi. Pendant le tir, de la fumée a commencé à se dégager du champ où je travaillais, et il a pris feu. Ce champ n'était pas cultivé, mais servait d'aire où l'on rassemblait le grain du village pour le battre, et le grain que je battais a été brûlé. Ma maison a été touchée, et il y a cinq trous dans le mur ouest".

Interrogatoire conduit par les observateurs militaires :

Q. 1 - "Pouvez-vous établir combien de grain a été détruit"?

R. 1 - "Voilà des meules de blé brûlées, et il y avait aussi du blé répandu sur l'aire pour être battu".

(Les enquêteurs ont observé dans le champ trois meules de blé, dont deux avaient été brûlées. Ils ont estimé que la meule restante représentait 500 kg de grain. Par conséquent, les deux meules brûlées et celle qu'on était en train de battre sur l'aire auraient pu fournir 15 sacs de grain de 100 kg chacun.)

Le troisième témoin, le soldat Eli Sulaïman, âgé de 25 ans, de l'armée syrienne, a fait sa déposition en arabe au point 21113-27680; l'aspirant Zelfow Zaza a traduit en anglais cette déposition, dont la teneur suit :

"Le 20 août 1963, à 10 h 10 TU, je me trouvais au point 2110-2768 lorsque j'ai entendu tirer du côté du sud. J'ai donc remonté la pente pour me mettre en position, à l'est de l'endroit où je me trouvais, et j'ai surveillé le secteur. J'ai vu, le long de la bordure d'arbres qui longe le canal oriental, des véhicules blindés qui tiraient dans la direction du village d'El Zayyadi; le tir a continué d'une manière intermittente jusqu'à 13 heures TU. A 15 h 30 TU exactement, deux blindés venant du kibboutz d'El Mallacha se sont avancés jusqu'à la bordure d'arbres, au point 2100-2762. L'un d'eux a pénétré dans la zone jusqu'à l'arbre isolé situé au point 2099-2748, où était rangé un bulldozer. Lorsque le

/...

blindé a atteint l'arbre, il s'est arrêté et s'est mis à tirer sur le village d'El Sayyadi. Au même moment, l'autre blindé a commencé à tirer dans notre direction et un autre blindé, qui se trouvait derrière Tel Samadi, s'est mis à tirer sur le village d'El Darbashiya. Après que les blindés israéliens eurent ouvert le feu, nous avons riposté avec des mitrailleuses. De part et d'autre, le tir s'est arrêté à 15 h 45 TU".

Interrogatoire conduit par les observateurs militaires :

Q. 1 - "A-t-on vu si le véhicule blindé israélien avait été endommagé"?

R. 1 - "Le blindé qui repartait de l'arbre isolé a été touché dans les roues et s'est arrêté près de l'entrée dans la bordure d'arbres au point 2100-2762. Il est resté là jusqu'au moment où un tracteur l'a enlevé, à 17 heures TU".

Q. 2 - "Avez-vous vu d'autres dégâts"?

R. 2 - "Seulement de l'herbe qui brûlait sur la colline, à notre droite".

(Entre les points 2105-2770 et 2110-2770)

Q. 3 - "Avez-vous vu des chars israéliens"?

R. 3 - "J'en ai vu un sur le chemin du kibboutz de Notarra".

Q. 4 - "Tirait-il"?

R. 4 - "Non".

Le quatrième témoin, le caporal Tarek Tahe, âgé de 28 ans, de l'armée syrienne, a fait sa déposition au FO Charlie (2108-2731 et 2103-2719) en arabe; l'aspirant Zelfow Zaza traduisait en anglais cette déposition dont la teneur suit :

"Le 20 août 1963 à 6 h 30 TU, j'ai vu trois soldats israéliens armés pénétrer dans la parcelle No 4, à peu près au point 210200-273475. A 10 h 10 TU, ces trois soldats israéliens ont ouvert un feu de fusils-mitrailleurs sur Tel Hilal; peu après, leur tir a été appuyé par un tir de mitrailleuses lourdes venant de véhicules blindés près de la rangée d'arbres qui longe le canal oriental. Un tir de mitrailleuses lourdes a également été ouvert par quatre blockhaus de béton situés au nord de la ferme de Dardara (point 2108-2731) et par des blindés au sud du pont oriental (point 2098-2732). Le tir venait d'une région limitée à l'est par le pont méridional (point 2092-2718) et l'arbre isolé (point 2099-2748); il a pris fin à 11 heures TU. A ce moment, il n'a pas été riposté à ce tir. De 11 h 15 à 13 heures TU, les mitrailleuses lourdes israéliennes ont effectué un tir intermittent, auquel ont riposté des salves peu nourries d'armes légères syriennes. Le feu a duré de 13 h 10 à 13 h 45 TU et a de nouveau cessé.

De 14 h 10 à 14 h 45 TU, le tir a été intermittent. A partir de 15 h 30 TU, le feu a été ouvert sur le village d'El Sayyadi par un blindé qui se trouvait posté auprès de l'arbre isolé (point 2099-2748), après avoir pénétré dans le secteur par la route nord, au point 2100-2762. Le feu a cessé à 15 h 45 TU. Des balles traçantes venant d'armes israéliennes ont mis le feu à des récoltes au Wadi El Jalabina, et l'incendie a duré de 10 h 45 à 17 heures TU.

Interrogatoire conduit par les observateurs militaires de l'ONU :

Q. 1 - "Avez-vous vu des chars israéliens"?

R. 1 - "Oui, j'ai vu un char au nord de la parcelle No 4 en deça de la rangée d'arbres qui longe le canal oriental et en face des sept arbres au point 2101-2743. Le tir de ce char a appuyé celui des autres armes".

Q. 2 - "Qui a commencé à tirer"?

R. 2 - "Des soldats israéliens".

Q. 3 - "Pourquoi pensez-vous qu'ils ont commencé à tirer? Ont-ils été provoqués par des Syriens"?

R. 3 - "Ils ont tiré sans raison apparente car nous ne leur avons rien fait".

Q. 4 - "Connaissez-vous bien cette région"?

R. 4 - "Oui, j'y habite depuis quatre ans".

Q. 5 - "Y a-t-il eu des victimes de part et d'autre"?

R. 5 - "De ce côté, je n'en ai pas vu".

#### 6. Preuves matérielles

a) Le secteur a été observé depuis les points ci-après : PO Bravo (21075-27520); village d'El Sayyadi (2110-2770); El Darbashiya (2113-2770); point 2108-2731, situé à l'est de la ferme de Dardara, et PO Charlie (2103-2719). Les preuves matérielles ci-après ont été observées : i) récoltes incendiées à El Darbashiya (MR 2105-2770 jusqu'à MR 2110-2770), au village d'El Sayyadi (MR 2110-2770), au Wadi El Frajir (MR 2110-2748), au Wadi El Jalabina (MR 2105-2724 à MR 2120-2717); ii) bâtiments du village d'El Sayyadi (2110-2770) endommagés par des armes légères; iii) balles de mitrailleuse tirées, qui ont été remises à l'officier de liaison syrien par des habitants du village d'El Sayyadi.

b) Des photographies ont été prises des dégats ci-après causés au village d'El Sayyadi : i) moitié supérieure d'une aire de battage incendiée, ii) moitié inférieure d'une aire de battage incendiée, iii) wadi où ont été brûlés de l'herbe et trois figuiers, iv) un des cinq trous dans le mur ouest d'une maison, v) trou de balle dans l'encadrement d'une fenêtre, vi) impact d'une balle ayant fait ricochet sur une porte, dans laquelle une partie de la balle est restée fichée.

7. Résumé de l'enquête

a) L'enquête a commencé le 21 août 1963 à 6 h 40 TU. b) L'enquête a été achevée le même jour à 13 h 52 TU. c) Les observateurs militaires de l'ONU ont interrogé quatre témoins. d) Les preuves matérielles observées sont énumérées au paragraphe 6. e) Des photographies ont été prises et un croquis a été fait<sup>1/</sup>. f) Les observateurs militaires de l'ONU chargés de l'enquête n'ont pas pénétré dans la zone démilitarisée.

Le commandant de l'armée canadienne,  
Observateur militaire des Nations Unies,  
(Signé) G. D. E. WARNER

Le commandant de l'armée suédoise,  
Observateur militaire des Nations Unies,  
(Signé) L. E. V. BORJESON

Annotation du Président :

B

Destinataire : Le Président de la Commission mixte d'armistice Israël-Syrie

Origine : Commandant E. E. T. Dulfer, de l'infanterie de marine néerlandaise, observateur militaire des Nations Unies  
Capitaine J. J. Kelly, de l'armée irlandaise, observateur militaire des Nations Unies

Objet : Enquête effectuée le 21 août 1963 sur la plainte verbale israélienne No 1963-4929.

<sup>1/</sup> Les cartes-croquis et photographies mentionnées dans la présente annexe IV (S/5401/Add.2) feront l'objet d'un additif (S/5401/Add.3).



1. Résumé de la plainte

La plainte verbale suivante a été reçue du chef de la délégation israélienne le 20 août 1963 à 17 h 20 TU et a été classée sous le No ISMAC 1963-4929 :

"Le 20 août 1963 entre environ 10 h 15 et 16 heures TU, la position militaire syrienne située entre Darbashiya et le quartier du bâtiment des douanes a déclenché un tir de mitrailleuses lourdes sur la ferme d'Ashmora, le secteur du pont de Leery et la piste qui, du PO-4, se dirige vers le sud. Il a été riposté de façon intermittente jusqu'à 13 heures TU. Quatre cessez-le-feu proposés par le Président n'ont pas été observés et ont été violés par les Syriens. Nous demandons une enquête."

2. Présents

Israël : commandant S. Gat, chef de la délégation israélienne; lieutenant Romn, délégué adjoint d'Israël.

Nations Unies : commandant E. E. T. Dulfer, observateur militaire des Nations Unies; capitaine J. J. Kelly, observateur militaire des Nations Unies.

3. Carte utilisée

LEVANT 50.J.19 HOULE - échelle : 1/50 000.

4. Préambule

Le 21 août 1963, les officiers chargés de l'enquête, accompagnés du chef de la délégation israélienne et du délégué adjoint d'Israël, se sont rendus près du pont oriental, à peu près au point 2098-2731, où l'enquête a commencé à 12 h 17 TU par l'interrogatoire des témoins. Une fois achevé l'interrogatoire, les officiers chargés de l'enquête ont traversé le champ d'Ashmora, qui a fait l'objet de l'enquête No ISMAC 1963-4813 et 4814 le 19 août 1963, et ont suivi la piste qui se trouve à l'ouest de la zone centrale démilitarisée, à peu près du point 2101-2742 au point 2097-2765. Non loin de ce dernier point, les preuves matérielles, c'est-à-dire le bulldozer sur lequel le feu avait été ouvert le 20 août et où deux impacts étaient visibles ont été présentées. Des photographies ont été prises. L'enquête s'est terminée à 14 h 43 TU.

### 5. Dépositions de témoins

Le premier témoin a fait sa déposition en hébreu; le commandant S. Gat, chef de la délégation israélienne, interprétait en anglais. Le témoin, Joseph Amat, âgé de 23 ans, cultivateur à Ashmora, a déclaré ce qui suit :

"Hier, le 20 août, nous avons comme d'habitude commencé à 6 heures (heure locale) à entasser le foin. Nous avons travaillé sans interruption dans le champ lorsque soudain, vers 12 h 10 TU, le mardi 20 août 1963, un tir nourri de mitrailleuse a été ouvert sur moi depuis la position militaire syrienne de Tel Hilal. J'ai sauté du tracteur, me suis abrité derrière un tertre et suis ensuite allé, pour mieux me protéger, dans un fossé se trouvant à la bordure nord du champ. Tandis que j'étais allongé là, j'ai vu que le tir syrien était également dirigé contre la ferme d'Ashmora. La section de police qui se trouvait dans le voisinage a riposté. Vers 15 heures (heure locale), j'ai profité d'une accalmie de la fusillade pour quitter les lieux."

Interrogatoire conduit par les observateurs chargés de l'enquête :

Q. 1 - "Votre tracteur a-t-il été atteint"?

R. 1 - "Non".

Le deuxième témoin a fait sa déposition en hébreu; le commandant S. Gat, chef de la délégation israélienne, interprétait en anglais. Le témoin, Hiam Tzviely, âgé de 21 ans, caporal de la police de frontière, a déclaré ce qui suit :

"Je commandais une section de la police de frontière qui était de garde le 20 août dans le secteur du champ où opéraient les tracteurs. Vers 12 h 10 (heure locale), un feu de mitrailleuses lourdes, venant de Tel Hilal, a été ouvert sur les deux tracteurs qui se trouvaient dans le champ et sur la position que j'occupais. Au bout d'environ 5 minutes, lorsque je me suis aperçu que le feu syrien devenait très dense, j'ai donné à mes hommes l'ordre de riposter. Peu après, la fusillade s'est apaisée et j'ai donné à l'un des conducteurs l'ordre de conduire son tracteur hors du secteur. Pendant cette manœuvre, le feu syrien a repris et nous avons de nouveau riposté. Ensuite je suis personnellement monté sur le tracteur et je l'ai

déplacé, toujours sous le feu syrien, j'ai répété l'opération avec l'autre tracteur, à la faveur d'un tir de protection de ma section. Tout cela a duré jusqu'à environ 14 heures (heure locale). J'ai ensuite conduit mes hommes un peu plus loin, vers l'ouest; et nous sommes restés derrière un tertre jusqu'à environ 16 heures (heure locale). Les Syriens ont continué de tirer sur nous jusqu'à environ 18 heures (heure locale), alors que nous avons cessé de tirer vers 15 heures (heure locale) et que nous n'avions pas tiré un seul coup de feu par la suite."

Interrogatoire conduit par les observateurs chargés de l'enquête :

Q. 1 - "Où exactement votre section était-elle déployée"?

R. 1 - "A peu près au point 2099-2742, le long de la bordure ouest du champ".

Q. 2 - "Avez-vous constaté que le feu syrien était aussi dirigé sur un autre objectif"?

R. 2 - "Oui, j'ai vu que le feu syrien était également dirigé sur la ferme d'Ashmora et j'ai entendu échanger des coups de feu au nord et au sud de ma position".

Q. 3 - "Le tir venait-il uniquement de Tel Hilal"?

R. 3 - "Non, il venait aussi de la ruine syrienne dite de Dardara (21068-27250) et du secteur septentrional de Jalabina (21070-27210)".

Q. 4 - "De quels types d'armes a-t-il été fait usage contre vous"?

R. 4 - "De mitrailleuses lourdes, de mitrailleuses légères et de fusils".

Q. 5 - "Avec quels types d'armes avez-vous riposté"?

R. 5 - "Avec des mitrailleuses légères et des fusils".

Le troisième témoin a fait sa déposition en hébreu; le commandant S. Gat, chef de la délégation israélienne, interprétait en anglais. Le témoin, Tsurriel Uzi, 24 ans, conducteur de bulldozer du kibboutz de Shamir, a déclaré ce qui suit :

/...

"Le 20 août vers 5 heures (heure locale), je commençais à réparer, avec mon tracteur équipé d'un dozer, la piste qui longe le côté ouest du fossé, en face du poste d'observation de l'ONU (FO Bravo). Quelques minutes après midi (heure locale), la section de police qui me gardait m'a dit que l'on tirait au sud de l'endroit où nous étions. J'ai poursuivi mon travail sans être dérangé jusqu'à 12 h 30 (heure locale) environ; nous nous sommes alors trouvés pris sous un feu syrien venant de Ein Tina (coordonnées approximatives : 21080-27560). J'ai sauté à terre et me suis mis à l'abri, tandis que la police ripostait. Après quelque temps, j'ai quitté le secteur, abandonnant mon tracteur; vers 17 heures (heure locale), je suis retourné reprendre le tracteur. Je l'avais à peine fait démarrer que les Syriens ont dirigé sur moi un tir nourri; sous le feu, j'ai continué de conduire mon tracteur, et j'ai réussi à quitter le secteur. Les hommes de garde qui m'accompagnaient n'ont pas riposté à cette occasion".

Interrogatoire conduit par les observateurs chargés de l'enquête :

Q. 1 - "Votre tracteur a-t-il été touché à un moment quelconque"?

R. 1 - "Alors que je quittais le secteur au volant de mon tracteur, j'ai levé la lame du dozer pour me protéger. Malgré cela, le tracteur a été touché en deux endroits, comme on peut le voir".

Q. 2 - "Dans quelle direction alliez-vous pour quitter le secteur"?

R. 2 - "J'allais vers le nord, en marche avant, un peu à l'ouest de la piste sur laquelle je travaillais".

Le quatrième témoin a fait sa déposition en hébreu; le commandant S. Gat, chef de la délégation israélienne, interprétait en anglais. Le témoin, Joseph Shmron, 21 ans, caporal de la police de frontière, a déclaré ce qui suit :

"Le 20 août, j'étais de faction près du tracteur affecté à la réparation de la piste à l'ouest de la zone démilitarisée. Vers 12 h 10 (heure locale), j'ai entendu des coups de feu venant du sud. Le feu n'étant pas dirigé contre nous, nous avons continué de travailler, mais vers 12 h 25 ou 12 h 30 (heure locale), nous nous sommes trouvés pris sous le feu syrien. J'ai vu les coups porter tout près. Je suis allé rejoindre en courant le conducteur du tracteur et je lui ai dit de s'abriter, après quoi j'ai donné l'ordre à mes hommes de riposter. La fusillade s'est poursuivie de façon intermittente, de part et d'autre, jusqu'à 15 heures (heure locale) environ; j'ai alors reçu l'ordre de cesser le feu, ce que j'ai fait. Je suis resté en position jusqu'à 16 heures (heure locale); pendant

tout ce temps, les Syriens avaient continué de tirer de façon intermittente. Puis, le conducteur est revenu; il avait reçu l'ordre d'enlever le tracteur, ce qu'il a fait. Les Syriens ont alors repris un tir nourri. Nous n'avons pas riposté et nous avons accompagné le tracteur sur le chemin du retour".

Interrogatoire conduit par les observateurs chargés de l'enquête :

Q. 1 - "Est-ce que vous commandiez la section de police"?

R. 1 - "Oui".

Q. 2 - "D'où venait le tir dirigé contre vous"?

R. 2 - "D'Ein Tina et de Darbashiya".

Q. 3 - "De quelles armes s'agissait-il"?

R. 3 - "De mitrailleuses et de fusils".

Q. 4 - "Le tracteur a-t-il été atteint"?

R. 4 - "Oui".

Q. 5 - "Combien de fois"?

R. 5 - "Je n'ai pu jeter qu'un coup d'oeil sur le tracteur, et j'ai vu deux ou trois trous de balle".

Le cinquième témoin a fait sa déposition en hébreu; le commandant S. Gat, chef de la délégation israélienne, interprétait en anglais. Le témoin, Itzhak Said, 23 ans, caporal de la police de frontière, a déclaré ce qui suit :

"Le 20 août, j'étais de faction dans le secteur du pont de Leery. Entre 12 h 10 et 13 heures (heure locale), j'ai entendu un tir intermittent venant du nord. Vers 13 h 45 (heure locale), un camion chargé de fagots a franchi le pont d'est en ouest. Alors qu'il était à une centaine de mètres à l'ouest du pont, un tir nourri de mitrailleuse, venant de Durijat (point 2098-2705), a été dirigé contre lui et contre la position que j'occupais. J'ai aussitôt riposté; le camion s'était arrêté. J'ai dit à un de mes hommes d'aller voir si le chauffeur du camion avait été touché et d'enlever le camion. Alors qu'il courait vers le camion, les Syriens se sont mis à tirer sur lui. J'ai ouvert un tir de protection. A ce moment-là, deux obus de mortier de 81 mm, tirés de la même position, ont

/...

explosé à une centaine de mètres à l'est de ma position, à l'est du Jourdain, sur la parcelle 4, lot 13031. Le camion avait alors été enlevé, et j'ai reçu l'ordre de cesser le feu à 15 heures (heure locale), ce que j'ai fait. Les Syriens ont continué de tirer dans ma direction, de façon intermittente; leur tir a cessé vers 15 h 45 (heure locale)."

Interrogatoire conduit par les observateurs chargés de l'enquête :

Q.1 - "Le conducteur du tracteur a-t-il été touché?"

R.1 - "Le conducteur n'a pas été touché, et je ne sais pas si le camion a été atteint."

Q.2 - "Où étiez-vous par rapport au pont?"

R.2 - "Au sud-ouest du pont."

Le sixième témoin a fait sa déposition en hébreu; le commandant S. Gat, chef de la délégation israélienne, interprétait en anglais. Le témoin, Zeev Ben Moshe, 25 ans, lieutenant de la police de frontière, a déclaré ce qui suit :

"Le 20 août, je commandais le détachement de garde déployé dans le secteur situé au nord de Mishmar Hayarden. J'étais en liaison radio constante avec mes sous-unités; vers 12 h 10 (heure locale), j'ai appris que le groupe qui travaillait au nord et à l'ouest d'Ashmora s'était trouvé pris sous un feu syrien. Je lui ai dit de s'abriter et de riposter. Vers 12 h 30 (heure locale), j'ai appris que les Syriens avaient ouvert le feu sur le deuxième groupe de travailleurs en face du poste de l'ONU. Là aussi, j'ai donné l'ordre de riposter et d'arrêter le travail. Comprenant que l'affaire était plus grave qu'un incident ordinaire et que la vie des gens de la région était en danger, j'ai fait venir un camion de patrouille pour protéger les hommes dans le champ. Grâce à cette patrouille, j'ai pu aider, par un tir de protection, à enlever les deux tracteurs qui se trouvaient à l'ouest d'Ashmora, puis j'ai déployé les hommes selon qu'il convenait. Vers 13 h 45 (heure locale), j'ai appris qu'il y avait eu une fusillade vers le pont de Leery; j'ai dit aux hommes d'essayer d'enlever le camion du secteur, et l'on m'a fait savoir que cela avait été fait. On m'a prévenu qu'il y aurait un cessez-le-feu à partir de 15 h 25 (heure locale); j'ai donc donné l'ordre à mes sous-unités de cesser le feu et d'observer le cessez-le-feu, ce qu'elles ont fait. Entre 15 h 25 et 18 heures (heure locale), les Syriens ont continué de tirer à partir de toutes leurs positions; on m'avait pourtant répété trois fois encore que le cessez-le-feu avait été déclaré, mais il semble que les Syriens ne l'aient pas

/...

observé, car ils ont continué de tirer. Mes hommes ont strictement observé le premier cessez-le-feu, et nous n'avons pas tiré un seul coup de feu après 15 heures (heure locale) environ."

6. Preuves matérielles

Le bulldozer sur lequel on avait tiré le 20 août a été produit. Il avait été atteint en deux endroits; des photographies ont été prises des trous de balles.

7. Résumé de l'enquête

- A. L'enquête a commencé le 21 août 1963 à 12 h 17 TU et s'est terminée le 21 août 1963 à 14 h 43 TU.
- B. Personne n'a pénétré dans la zone démilitarisée.
- C. Les observateurs chargés de l'enquête ont examiné les lieux de l'incident qui fait l'objet de l'enquête entre les points 2098-2731 et 2097-2765.
- D. Six témoins ont été interrogés.
- E. Cinq photographies ont été prises des preuves matérielles produites<sup>1/</sup>.
- F. On trouvera ci-joint un croquis du secteur<sup>1/</sup>.

(Signé) J. J. Kelly, capitaine de l'armée  
irlandaise,  
Observateur militaire des  
Nations Unies

E. E. T. Dulfer, commandant de  
l'infanterie de marine  
néerlandaise,  
Observateur militaire des  
Nations Unies

---

<sup>1/</sup> Les cartes-croquis et photographies mentionnées dans la présente annexe IV (S/5401/Add.2) feront l'objet d'un additif (S/5401/Add.3).

